

000090

Envoyé en préfecture le 30/12/2022

Reçu en préfecture le 30/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215902073-20221230-2022\_90-DE



# MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

## OBJET :

PROJET  
CONSTRUCTION D'UNE  
« MAISON DE SANTE  
PLURIDISCIPLINAIRE »

LANCEMENT DES  
ETUDES

Date de la convocation  
Le 14 Décembre 2022

Nombre de conseillers en  
exercice : 27

Le Maire ou le Président  
informe que la présente  
délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de LILLE dans  
un délai de 2 mois, à compter  
de la présente publication par  
courrier postal (CS 62039  
59014 cedex, 5 Rue Geoffroy  
Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire  
transmise en Sous-Préfecture le  
30 décembre 2022  
publiée ou notifiée le  
31 décembre 2022

Document certifié conforme,  
Le Maire,



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 20 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Décembre à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

**Etaient présents :** Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, MM. Daniel HERLAUD, Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT.

**Excusés :** Mmes Annie NOTELET (pouvoir à M. Michel RENARD), Patricia DURIEUX-PATRIS, Monique PASSET (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Sandrine PONCHANT-CODET (pouvoir à Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Jean-Luc BULENS), Benjamin LECLERCQ (pouvoir à Raphaël KRUSZYNSKI), Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Mmes Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Tiffanie SURIA.

**Absents :** M. Benamar TOUATI.

**Secrétaires de séances :** Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire informe l'Assemblée que depuis le départ en retraite du dernier médecin, Docteur Vincent RYCKMAN, la Commune subit une situation de désertification médicale alarmante.

Elle explique au Conseil Municipal :

- Qu'aujourd'hui celle-ci est classée en Zone d'Intervention Prioritaire (Z.I.P.) par l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les villes voisines de BRUAY SUR ESCAUT et de FRESNES SUR ESCAUT.
- Que la population, majoritairement de milieu modeste, parfois fragile ou isolée, ressent un besoin crucial d'offres de soins en médecine générale et est en droit de bénéficier d'un service médical de proximité et de qualité.
- Que les docteurs Vincent RYCKMAN de FRESNES SUR ESCAUT et Christophe GALAND de BRUAY SUR ESCAUT l'ont rencontrée à plusieurs reprises avec quelques élus depuis Mai 2022 en vue de la création éventuelle d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Madame le Maire précise à l'Assemblée que ce projet pourrait être implanté sur l'ancien site « RAPART », situé au cœur du centre bourg, à proximité immédiate de la station de « TRAMWAY » de la Ligne 2 et de la Pharmacie « LEROY-SAUTIERE » - Rue Jean Jaurès. Il s'agit d'un ensemble immobilier (propriété communal) cadastrés section AH N° 283 – 284 – 285 - 286 et 287 pour une superficie totale de : 3 278 m<sup>2</sup>.

Elle indique au Conseil Municipal que cet ensemble de parcelles a fait l'objet d'une estimation de la Valeur Vénale auprès du Pôle d'Evaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts de France et du Département du Nord à LILLE dont le montant estimé s'élève à 130 000,00 € (Valeur Vénale en date du 30 Mai 2022).

**POUR MEMOIRE**, Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que ce site a fait l'objet d'un portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) et la CAPH. Aucun projet n'avait abouti en fin de convention.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'un programme comprenant 9 cabinets de médecins, 2 cabinets d'infirmiers et un cabinet de kinésithérapeute. D'autres professionnels de santé pourraient éventuellement venir compléter l'offre de soins.

Madame le Maire ajoute que depuis juin dernier, les docteurs RYCKMAN et GALAND sont les co-présidents de l'Association « Maison de Santé Pluriprofessionnelle des Rives de l'Escaut ».

000090

Envoyé en préfecture le 30/12/2022

Reçu en préfecture le 30/12/2022

Publié le

ID : 059-215902073-20221230-2022\_90-DE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que :

- Ce projet vise bien à prendre en soins les patients des communes de FRESNES SUR ESCAUT, de BRUAY SUR ESCAUT et d'ESCAUTPONT, ainsi que les éventuels nouveaux patients du territoire.
- Le mardi 22 novembre 2022, les docteurs RYCKMAN et GALAND, et Madame Amélie COCHET, infirmière libérale, ont présenté à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- Ces médecins ont écrit leur projet de santé, pré-requis à une reconnaissance en MSP par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Leur autorisation d'exercice coordonné a été accordée le jeudi 8 décembre 2022, par l'ARS.
- La Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH), dans le cadre de son appui aux communes, est associée et accompagne d'ores et déjà la collectivité dans sa réflexion et la réalisation future de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

AUTORISE Madame le Maire :

- A lancer la procédure et les études nécessaires (études financières, juridiques, maîtrise d'œuvre, études de sols, étude hydraulique, géomètre, ...),
- A prendre les engagements juridiques et financiers correspondants.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Les Secrétaires de séances :

C. ROLY-EL HIBA

N. DELHAYE-REVEL